

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 18

Commune de MOMMENHEIM
 Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2026

Sous la présidence de M. Eric MULLER, maire.

M. BERTIN Jérôme - Mme FREUND Hélène - M. GWISS Jean-Luc - Mme HEINRICH Aurélia
 Mme JUNG Aniko - M. KEITH Alain - Mme KETTERER Sandrine - M. LACROIX Alain - Mme LANDOLT Léa
 M. LERCH Alexandre - Mme LUDMANN Fanny
 Mme MAGNIN-ROBERT Rébecca - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - M. OTT Thierry
 M. PETER Eric - Mme ROTH Camille- M. SCHMUCK Claude.

Absents excusés :

- Mme LEMMEL Anne-Sophie avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

6. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rapporteur : Mme Aurélia HEINRICH

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission communale des impôts directs (CCID).

Constituée pour la même durée que le Conseil municipal, elle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué (président) et vu la population de la commune de MOMMENHEIM, plus de 2000 habitants de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants appelés à siéger en cas d'empêchement des titulaires.

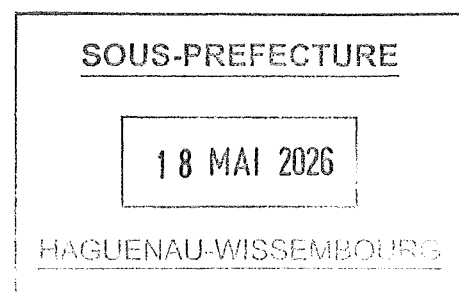
Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La liste dressée par le Conseil municipal doit donc comporter trente-deux noms, seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.



Dès lors, il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vu la loi n° 90-669 du 30 juillet 1990 relative à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1650 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'établissement d'une liste de contribuables à proposer à la Direction départementale des finances publiques pour la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs ;

Considérant que l'établissement de cette liste doit intervenir à la suite du renouvellement général du Conseil municipal ;

De proposer les 32 contribuables suivants pour la constitution de la Commission communale des impôts directs :

Nbre	Civilité	Nom	Prénom
1	M	MICHEL	Claude
2	M.	LEMMEL	Antoine
3	M.	GLASSER	Arnaud
4	M.	CUNRATH	Claude
5	M.	STEINSOULTZ	Marc
6	M.	STEINMETZ	Pierre-Yves
7	M.	KLEIN	Jeannot
8	M.	AMMANN	Joseph
9	M.	OTT	Thierry
10	M.	MITTELHAEUSER	Gérard
11	M.	WOLF	Francis
12	MME	GUTH	Florence
13	M.	HUBER-STEINMETZ	Marc
14	M.	ROTH	Stève
15	M.	BERNHARD	Gérard
16	M.	FOURNAISE	Patrick
17	M.	KLOTZ	Matthieu
18	M.	BIETH	Alain
19	M.	FREUND	Gérard
20	M.	VOLTZENLOGEL	Lucas
21	M.	HEINRICH	Martin
22	M.	MARCHAL	Robert
23	M.	OSTER	Bernard
24	M.	JUNG	Rémy
25	MME	MATHERN	Bernadette
26	MME	KIEFFER	Caroline

SOUS-PREFECTURE

18 MAI 2026

HAGUENAU-WISSEMBOURG

27	MME	MUNCHENBACH	Marie-Louise
28	MME	LUDMANN	Fanny
29	MME	JAECK	Elisabeth
30	MME	OLLHOFF	Brigitte
31	M.	PETER	Philippe
32	MME	ALLGAYER	Frédérique

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Eric MULLER**, maire.



Le (la) secrétaire de séance,
Aurélia HEINRICH, adjointe au maire

